Grille de prix de l'OFFRE A PRIX FIXE 1 AN ÉLECTRICITÉ VERTE 100% RÉGIONALE de fourniture d'électricité

Catégorie « Offre à prix fixes tout compris » telle que définie par les lignes directrices de la CRE (www.cre.fr).

Offre réservée aux particuliers résidant sur le territoire de Strasbourg Electricité Réseaux **pour une puissance ≤36 kVA**

Grilles de prix applicables à compter du 1er octobre 2026.

Quatre options tarifaires sont disponibles pour cette offre :

A. **Option « Base » :** le prix de l'énergie est le même à tout moment de la journée et de l'année.
B. **Option « Heures Creuses » :** tous les jours pendant 8 heures, l'électrité est à prix réduit.
C. **Option « Week-end Base » :** durant le week-end et les jours fériés nationaux, l'électricité est à prix réduit*.
D. **Option « Week-end et Heures Creuses » :** les jours de la semaine pendant 8 heures, le week-end et les jours fériés nationaux, l'énergie est à prix réduit*.

***Les options tarifaires C et D, dites « Week-End » sont réservées aux clients particuliers dont le logement est équipé d'un compteur Linky™ communicant**, permettant à ÉS de disposer des données de consommation différenciées entre la semaine et le week-end.

A. Option Base

Puissance (kVA)	Abonnement* (€ TTC /mois)	Électricité Verte 100% Régionale (€ TTC /mois)	Prix du kWh (€/TTC/kWh)
3	12,18	2,27	0,30216
6	15,95		
9	20,02		0,29981
12	23,94		
15	27,62		
18	31,41		
24	39,49		
30	46,92		
36	54,41		

B. Option Heures Creuses

Puissance (kVA)	Abonnement* (€ TTC /mois)	Électricité Verte 100% Régionale (€ TTC /mois)	Prix du kWh (€ TTC/kWh)	
			Heures Pleines	Heures Creuses
6	16,18	2,27	0,32356	0,24000
9	20,35			
12	24,39			
15	28,18			
18	32,08			
24	40,39			
30	48,04			
36	55,76			

*Si votre logement est équipé d'un compteur Linky™ communicant, le montant TTC de l'abonnement peut être légèrement inférieur de quelques centimes en raison d'une formule tarifaire d'acheminement optimisée.

C. Option Week-end BASE

Puissance (kVA)	Abonnement (€ TTC/mois)	Électricité Verte 100% Régionale (€ TTC /mois)	Prix du kWh (€ TTC/kWh)	
			Semaine	Week-end
3	12,13	2,27	0,31108	0,22878
6	15,86			
9	19,88			
12	23,76			
15	27,40			
18	31,14			
24	39,14			
30	46,47			
36	53,88			

RÉSERVÉ COMPTEUR LINKY™

D. Option Week-end et HEURES CREUSES

Puissance (kVA)	Abonnement (€ TTC/mois)	Électricité Verte 100% Régionale (€ TTC /mois)	Prix du kWh (€ TTC/kWh)			
			Semaine		Week-End	
			Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
6	16,05	2,27	0,32357	0,23752	0,23752	0,23752
9	20,16					
12	24,13					
15	27,86					
18	31,70					
24	39,88					
30	47,40					
36	54,99					

RÉSERVÉ COMPTEUR LINKY™

Les **prix toutes taxes comprises** (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles ci-dessus, comprennent :

- la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) au taux de 15 % du montant HT de l'abonnement acheminement,
- l'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) au taux de 0,03062 €/kWh,
- la TVA au taux de 20%

Pour tout savoir sur ces taxes, rendez-vous sur www.es.fr

Les prix, les délais d'intervention et la définition des prestations techniques fournies par le Gestionnaire de Réseaux de Distribution Strasbourg Électricité Réseaux sont détaillés dans son catalogue de prestations accessible sur www.strasbourg-electricite-reseaux.fr/Catalogues-des-Prestations. Le prix de ces prestations s'ajoute aux prix ci-dessus.

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

Mise à jour : 01/10/2026 • INF-1192

Fiche descriptive de l'OFFRE A PRIX FIXE 1 AN ÉLECTRICITÉ VERTE 100% RÉGIONALE de fourniture d'électricité

Catégorie **« Offre à prix fixes tout compris »** telle que définie par les lignes directrices de la CRE (www.cre.fr).
(en savoir plus sur les catégories)

Offre réservée aux particuliers résidant sur le territoire de Strasbourg Electricité Réseaux **pour une puissance ≤36 kVA**

Les options tarifaires Week-End Base et Week-End et heures creuses sont réservées aux clients particuliers dont le logement est équipé d'un compteur Linky communicant. Les options tarifaires Base et Heures Creuses ne nécessitent pas de compteur Linky.

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture, elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie.
Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.
En souscrivant une offre à prix de marché d'électricité, vous pouvez changer d'offre à tout moment sans frais et vous restez libre de revenir au tarif réglementé de vente en électricité, si vous en faites la demande auprès du fournisseur historique.

1. Caractéristiques de l'offre et services inclus (1)	**L'offre à prix Fixe 1 an** (offre de marché) comprend la fourniture d'électricité, l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution et la location de compteur(s). **Electricité Verte 100% Régionale** : l'Électricité est produite dans la région Grand Est à partir de sources d'énergies renouvelables et certifiée par le mécanisme des Garanties d'Origine. ÉS s'engage à ce qu'autant d'électricité d'origine renouvelable que la totalité de la consommation du Client soit produite dans la région et injectée sur le réseau conformément aux articles L314-14 et suivants du Code de l'énergie **Services inclus** : **Espace client :** ce service permet au client de consulter et gérer son contrat en ligne dans un espace sécurisé. Le Client peut ainsi accéder à ses factures électroniques, régler ses factures en ligne, accéder à son Bilan annuel… **Conseil bon tarif** : le conseiller clientèle réalise cette prestation lors de la souscription par téléphone. Le *Conseil bon tarif* permet de déterminer la meilleure option tarifaire ainsi que les mensualités de paiement, dans le cas où le client a opté pour la mensualisation. **Suivi Conso** : cet outil de suivi des consommations disponible depuis l'Espace Client. Le Client peut suivre ses consommations à tout moment et les comparer. Si le Client dispose d'un compteur communicant avec une communicabilité effective, il a la possibilité de choisir un suivi à la demi-heure près et/ou quotidien dans la gestion de compte de son Espace Client, rubrique Vos Consentements. **Conseils en économie d'énergie** : le Client peut prendre un rendez-vous téléphonique sur conseils.es.fr pour une présentation de l'outil Suivi conso, l'identification des travaux de rénovation énergétique à prioriser et de l'information sur les aides disponibles pour financer vos projets de rénovation. **Synthèse Energie** : le client reçoit une fois par an un récapitulatif de ses consommations et des montants facturés. **Relevé Confiance** : ce service permet au client de recevoir une facture établie sur la base de l'index qu'il relève lui-même sur son compteur. Ce service n'est pas compatible avec la mensualisation. **Factures.es.fr** : est une aide en ligne pour mieux comprendre ses factures d'électricité et/ou de gaz. Le Client peut trouver les réponses à ses questions et obtenir des explications détaillées. **Facture électronique** : le client peut choisir de recevoir ses factures par voie électronique, elles sont disponibles dans l'*Espace client*. **Date de règlement personnalisé** : le client ayant opté pour le prélèvement, a également la possibilité de choisir sa date de prélèvement
2. Prix (2)	L'offre à prix fixe 1 an est une offre de marché dont les prix sont fixés librement par ÉS. Les prix et les taxes sont présentés dans la fiche « grille de prix » ci-avant.
3. Conditions de révision des prix (3)	**Évolution du prix hors taxes (HTT) :** Le prix de l'abonnement et le prix unitaire du kWh sont fermes et non révisables de manière certaine pour une durée d'un an à compter de la prise d'effet du contrat. Au moins un mois avant la date d'échéance du contrat, ES transmettra par courrier un nouveau prix fixe qui s'appliquera à la date d'échéance du contrat. A réception de cette information, le client aura un délai de 3 mois pour résilier le contrat en cas de refus du nouveau prix. **Évolution des taxes et contributions :** Toute modification et/ou évolution des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours d'exécution.

Fiche descriptive de l'OFFRE A PRIX FIXE 1 AN ÉLECTRICITÉ VERTE 100% RÉGIONALE de fourniture d'électricité

Catégorie **« Offre à prix fixes tout compris »** telle que définie par les lignes directrices de la CRE (www.cre.fr).
(en savoir plus sur les catégories)
Offre réservée aux particuliers résidant sur le territoire de Strasbourg Electricité Réseaux **pour une puissance ≤36 kVA**
Les options tarifaires Week-End Base et Week-End et heures creuses sont réservées aux clients particuliers dont le logement est équipé d'un compteur Linky communicant. Les options tarifaires Base et Heures Creuses ne nécessitent pas de compteur Linky.

4. Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation (4)	**Type de contrat et durée :** Le contrat est conclu pour une durée déterminée initiale d'1 an. **Conditions de renouvellement :** le contrat est reconductible tacitement par période d'un an : au moins 1 mois avant la date d'échéance du contrat, ES transmettra un nouveau prix fixe qui s'appliquera à la date d'échéance du contrat. A réception de cette information, le client aura un délai de 3 mois pour résilier le contrat en cas de refus du nouveau prix en informant ÉS par tout moyen. (En cas de résiliation, le client sera responsable de la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité afin d'assurer la continuité de sa livraison en électricité). **Résiliation :** Vous avez la possibilité de résilier le contrat de fourniture, à tout moment, sans frais et sans préavis par tout moyen. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client, qui ne peut être antérieure à la demande. Le fournisseur ne peut résilier le contrat à son initiative qu'en cas de manquements contractuels (dont impayés, conformément à la réglementation), en fin de contrat sans renouvellement (moyennant un préavis de deux (2) mois) ou d'arrêt de son activité.
5. Informations de contact (5)	Le Client peut contacter ÉS de la manière suivante : ➢ **par téléphone :** un conseiller clientèle à disposition du Client au 03 88 20 60 60 (numéro non surtaxé) ➢ **par courrier postal** : ÉS Énergies Direction des Ventes aux particuliers 67932 STRASBOURG Cedex 9 ➢ **par mail :** depuis le site Internet https://particuliers.es.fr/Contact ➢ **à ses points d'accueil** en prenant rendez-vous depuis le site internet : https://rdv.es.fr Strasbourg (1, rue des Bonnes Gens) Haguenau (46, boulevard de la Libération) Molsheim (1, rue Ernest Friederich) Coordonnées du Médiateur national de l'énergie : Médiateur national de l'énergie Libre Réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 https://www.energie-mediateur.fr/

Fiche descriptive de l'OFFRE A PRIX FIXE 1 AN ÉLECTRICITÉ VERTE 100% RÉGIONALE de fourniture d'électricité

Catégorie **« Offre à prix fixes tout compris »** telle que définie par les lignes directrices de la CRE (www.cre.fr).
(en savoir plus sur les catégories)
Offre réservée aux particuliers résidant sur le territoire de Strasbourg Electricité Réseaux **pour une puissance ≤36 kVA**
Les options tarifaires Week-End Base et Week-End et heures creuses sont réservées aux clients particuliers dont le logement est équipé d'un compteur Linky communicant. Les options tarifaires Base et Heures Creuses ne nécessitent pas de compteur Linky.

6. Facturation et modalités de paiement (6)	**Modalités d'établissement de la facture :** Le client est facturé sur la base de consommation réelle tous les 6 mois et sur index estimé entre 2 relèves. Si le client souhaite que ses factures intermédiaires soient établies sur la base de ses consommations réelles, il peut transmettre à ÉS les index qu'il relève lui-même (relevé confiance). Lorsque le Point de Livraison est équipé d'un compteur communicant, les factures sont établies en fonction d'index télérelevés et transmis par le gestionnaire de réseau. Le client reçoit une facture tous les deux mois sauf dans le cas où le client a opté pour la mensualisation. *Cas de la mensualisation (associée au prélèvement automatique)* : un échéancier prévoit 10 mensualités identiques (prélevés à date fixe choisie par le client) et une régularisation le 11ième mois établie en fonction des consommations réelles. **Support de facturation :** Le client reçoit une facture papier par voie postale ou il reçoit un email lui indiquant que sa facture électronique est disponible dans son espace client. **Délai de paiement :** Les factures doivent être payées dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. **Modes de paiement :** Prélèvement automatique, chèque, TIP (Titre Interbancaire de Paiement), virement, paiement en ligne sur le site internet *www.es.fr* ou espèces aux bornes de paiement. **Pénalités en cas de retard de paiement et d'impayés :** En l'absence de paiement intégral du montant de la facture par le client dans les délais, ÉS peut facturer au client des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible, calculées sur le nombre de jours de retard. En cas de rejet de prélèvement automatique, ÉS facturera des frais tel qu'indiqués dans le catalogue des services d'ÉS. **Dispositions pour les clients en situation de précarité :** Le Client dont les ressources du foyer sont inférieures à un montant défini par décret bénéficie pour la fourniture d'électricité principale d'un **chèque énergie** conformément aux articles R.124-1 et suivants du Code de l'énergie. Une information sur ce dispositif est disponible sur le site https://particuliers.es.fr et sur le site https://chequeenergie.gouv.fr ou sur simple appel au 0 805 204 805 (Service et appel gratuits). Lorsque le Contrat alimente la résidence principale du Client et que celui-ci éprouve des difficultés à s'acquitter de sa facture d'électricité, il peut déposer auprès du **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL**) de son département une demande d'aide au paiement de ses factures d'électricité. À compter de la date de dépôt d'une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture d'électricité auprès du FSL, le Client bénéficie du maintien de la fourniture d'électricité jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande d'aide. Toutefois, à défaut d'une décision d'aide prise dans un délai de deux (2) mois, ÉS peut procéder à la suspension de la fourniture d'électricité vingt (20) jours après en avoir avisé le Client par courrier ÉS peut demander au Distributeur de procéder à **l'interruption de la fourniture ou à la réduction de la puissance** du Client en cas de manquement contractuel ou en cas de non-paiement des factures conformément aux CGV. Tout déplacement pour réduction de puissance ou suspension de la fourniture donne lieu à facturation de frais selon le Catalogue des Prestations, sauf pour les Clients reconnus en situation de précarité par les Commissions Fonds de Solidarité pour le Logement et les Clients bénéficiaires d'un chèque énergie. **Modalités de gestion en cas de trop-perçu :** En cours de contrat, lorsqu'une facture fait apparaître un trop-perçu : - si le Client est mensualisé, il est remboursé sous quinze (15) jours, quel que soit le montant du trop-perçu, - si le Client n'est pas mensualisé, le Client est remboursé sous quinze (15) jours lorsque le trop-perçu est supérieur à 25 € TTC. S'il s'agit d'une somme inférieure, elle sera déduite de la prochaine facture du Client sauf si le Client fait une demande de remboursement à ÉS, auquel cas il est remboursé sous quinze (15) jours à compter de sa demande. En cas de résiliation du Contrat, si la facture de résiliation fait apparaître un trop-perçu en faveur du Client, ÉS rembourse ce montant dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture de résiliation.

Fiche descriptive de l'OFFRE A PRIX FIXE 1 AN ÉLECTRICITÉ VERTE 100% RÉGIONALE de fourniture d'électricité

Catégorie **« Offre à prix fixes tout compris »** telle que définie par les lignes directrices de la CRE (www.cre.fr).
(en savoir plus sur les catégories)
Offre réservée aux particuliers résidant sur le territoire de Strasbourg Electricité Réseaux **pour une puissance ≤36 kVA**
Les options tarifaires Week-End Base et Week-End et heures creuses sont réservées aux clients particuliers dont le logement est équipé d'un compteur Linky communicant. Les options tarifaires Base et Heures Creuses ne nécessitent pas de compteur Linky.

7. Existence d'un dépôt de garantie (7)	ÉS ne demande pas de dépôt de garantie.

Du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité n'ont pas le droit d'interrompre la fourniture d'électricité pour un impayé pour une résidence principale. En revanche, ils peuvent réduire la puissance du compteur, sauf si vous bénéficiez du chèque énergie.

Si vous avez souscrit cette offre à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation.

Articles correspondants des Conditions Générales de Vente (CGV)
(1) article « Prestations comprises dans le contrat sans donner lieu à une facturation complémentaire »
(2) article « Prix »
(3) articles « Prix » et « Evolutions législatives et/ou réglementaires»
(4) articles « Date de Conclusion, prise d'effet et durée du Contrat », « Résiliation » et « Paiement des factures »
(5) articles « Correspondance et informations et Médiateur National de l'énergie »
(6) articles « Modalités de facturation et de règlement », « Paiement des factures », « Dispositions pour les clients en situation de précarité » et « Suspension de l'accès au RPD et interruption de fourniture »
(7) articles « Modalités de facturation et de règlement » et « Paiement des factures »

ÉS Énergies S.A.
Capital de 6 472 800 Euros • 37, rue du Marais Vert • F-67932 Strasbourg, Cedex 9
RCS Strasbourg B 501 193 171 • APE 3514 Z • CCP Strasbourg 1150 K • No d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 82501193171
Tél + 33 (0) 3 88 20 60 50 • Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10 • www.es.fr